

FAQ

1. Q : Votre frère a-t-il reçu de l'argent ?

1. R : Je crois qu'il a reçu des actions et des obligations à titre d'avance sur héritage.

2. Q : Pourquoi le procureur a-t-il classé la plainte ?

2. R : Il allait changer de travail et ne voulait pas consacrer de temps à une longue enquête. Dans son rapport final, il a écrit que mes frères et sœurs avaient bien fait de m'empêcher de voir ma mère. Il n'avait manifestement visionné aucune des vidéos.

3. Q : Le droit espagnol autorise-t-il un testament britannique à être contraire à la légitimité ?

3. R : Oui. C'est le règlement de l'UE qui s'applique.

4. Q : Le procureur disposait-il de toutes les preuves présentées sur ce site web ?

4. R : Il les avait toutes, mais il ignorait l'existence du testament et de la donation, ceux-ci n'ayant été découverts qu'en 2024. Sur la question de la séquestration il avait tous les preuves mais a décidé de ne pas instruire cette infraction au code pénale Suisse.

5. Q : Avant le décès de votre mère en 2022, avez-vous déjà cherché à savoir si elle était décédée ?

5. R : Oui, à plusieurs reprises.

6. Q : Pourquoi votre père a-t-il autorisé votre mère à transférer des grandes sommes argent à votre sœur ?

6. R : À cette époque, il ne gérait plus ses finances et ma mère a veillé à le faire en secret, car elle savait qu'il aurait désapprouvé de tels transferts de sommes importantes sans justification.

7. Q : Pourquoi avez-vous mis autant de temps à comprendre que votre père avait été mis à la porte ?

7. R : Avant, j'appelais régulièrement ma mère et je lui demandais toujours des nouvelles de mon père. Aujourd'hui, je sais que ma sœur lui avait formellement interdit de me dire qu'ils le mettaient à la porte. Ma mère me répondait toujours qu'il allait bien. Mon père portait des appareils auditifs qu'il utilisait rarement, alors il avait pris l'habitude d'envoyer les mêmes salutations au téléphone, sans qu'on ait de vraie conversation. Je n'avais pas d'autre choix que de prendre l'avion pour Alicante et de voir comment il allait vraiment.

8. Q : Qu'avez-vous fait par le passé à votre frère et votre sœur pour provoquer une telle haine ?

8. R : Il n'y a pas eu de grosse dispute à l'origine de cette querelle. La jalousie a probablement joué un rôle important, car j'attirais davantage l'attention de nos parents. Un jour, mon frère a décidé de ne plus me parler et je n'ai pas vraiment réagi, car c'était la deuxième fois de ma vie qu'il agissait ainsi. Il avait besoin de prouver qu'il était le plus intelligent de la fratrie. Ma sœur, quant à elle, restait toujours à l'écart et fréquentait très rarement ma famille.

9. Q : Pourquoi n'avez-vous pas intenté de poursuites civiles en Espagne après le rejet de l'affaire pénale à Genève ?

9. R : Ma mère était sous l'emprise de mon frère et de ma sœur, qui auraient pu continuer à la contraindre à signer des documents pour discréditer les preuves que j'avais apportées dans mes vidéos. J'ai été forcé d'attendre le décès de ma mère pour les en empêcher.

10. Q : Votre fratrie avait-il découvert le contenu du testament avant 2010 ?

10. R : Oui, mon frère avait fait un rare voyage en Espagne en 2002. Ma mère m'a dit qu'elle avait remarqué qu'il fouillait dans le bureau, notamment dans les tiroirs.

11. Q : Pourquoi avez-vous confié la garde de vos parents à votre sœur en 2010 si vous saviez qu'elle convoitait leur héritage ?

11. R : Avant 2010, j'ignorais que ma sœur avait l'intention de s'emparer de l'héritage de mes parents. Si j'avais eu des soupçons, j'aurais refusé d'admettre qu'elle puisse être aussi mal intentionnée.

12. Q : Votre mère payait-elle un double salaire pour s'occuper de vos parents puisqu'elle payait déjà votre sœur et la maison de retraite ?

12. R : La réponse est oui. Il n'y avait aucun contrat entre mes parents et ma sœur stipulant un accord sur un salaire.

13. Q : Pourquoi n'y a-t-il aucune déposition de votre mère dans le rapport de police d'octobre 2013, lorsque la police a perquisitionné son domicile ?

13. R : Elle était trop traumatisée pour témoigner. La police savait qu'elle avait commis une grave erreur. Pour justifier mon arrestation, ils ont menti et ont prétendu que j'avais agressé un policier.

14. Q : Pourquoi a-t-il été si facile pour vos frères et sœurs de vous empêcher de voir votre mère et de mettre fin aux mensonges selon lesquels elle ne voulait pas vous voir ?

14. R : Mes frères et sœurs avaient soigneusement planifié chaque étape pour me déshériter. Ils savaient que ma mère craquerait sous la pression et ferait ce que ma sœur voulait lorsqu'elle serait seule avec elle. La tactique était donc simple : chaque fois que j'approchais ma mère à

Genève ou à Alicante, ma sœur appelait immédiatement la police. Elle forçait ensuite ma mère à déclarer à la police qu'elle ne voulait pas me voir et j'étais contraint de partir. Ma mère n'avait aucun autre moyen de communiquer avec moi.

15. Q : Comment pouvez-vous être aussi sûr que votre sœur disait toujours à votre mère de dire à la police qu'elle ne voulait pas vous voir ?

15. R : Si vous regardez les vidéos du 15 avril 2012, vous entendrez ma sœur dire à ma mère d'appeler la police pour qu'elle me fasse quitter la maison.

16. Q : Pourquoi n'êtes-vous pas allé en Espagne chercher votre père pour le faire sortir de la maison de retraite ?

16. R : Si j'avais obtenu les rapports médicaux pendant son séjour en maison de retraite, je serais certainement allé en Espagne le chercher, malgré tout le tumulte que cela aurait provoqué.